

ORDONNANCE C-4.1, o. 167

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1)

---

**Ordonnance établissant la fermeture de l'intersection des rues Saint-André et  
Napoléon dans le cadre du projet des vélorues, dans l'arrondissement du  
Plateau-Mont-Royal**

*(Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) article 3,  
paragraphe 3<sup>o</sup>)*

À la séance ordinaire du 4 septembre 2018, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal décrète :

1. Que dans le cadre du projet des vélorues, réalisé par la Direction des transports, d'implanter une signalisation entravant l'intersection des rues Saint-André et Napoléon;
2. Que l'ordonnance est édictée pour la période commençant le 3 juillet 2018 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de déterminer les manœuvres obligatoires ou interdites de ces rues du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

Claude Groulx

Luc Ferrandez